



Droit au vélo - ADVA

5 Rue Jules de Vicq

59800 LILLE

Tél. 03 20 86 17 25

info@droitauvelo.org

La marche et le vélo pour développer le commerce à Lomme-Bourg

Développé en collaboration avec l'ADVA et les municipalités concernées, la Métropole Européenne de Lille a dévoilé son **Schéma Directeur Vélo 2035**, une initiative destinée à promouvoir, faciliter et sécuriser les déplacements à vélo au sein de la métropole.

Parmi les axes majeurs, une liaison essentielle reliera Lille à Capinghem, puis à Armentières, en empruntant l'avenue de Dunkerque à Lomme, totalisant environ 21 km. La mise en œuvre de pistes cyclables et de trottoirs adaptés nécessitera la réorganisation des espaces de stationnement, impliquant le déplacement des places vers un parking voisin dans le quartier de Lomme Bourg.

Certains commerçants, témoins d'un attachement légitime à leurs activités économiques, expriment des inquiétudes face à cette transition vers un mode de déplacement plus axé sur le vélo. Toutefois, il faut souligner que le modèle exclusivement centré sur la voiture démontre ses limites, comme l'a illustré un commerçant dans un article de la VDN du 15 février 2024, en soulignant la diminution drastique du nombre de commerces dans le secteur (« Quand j'étais gamin, il y avait plus de 120 commerces ici..il en reste 24 »).

Pour apaiser ces préoccupations, il convient de rappeler que la sécurisation des déplacements à vélo sur cet axe suscitera une augmentation significative du nombre de cyclistes à terme. Des études révèlent que les cyclistes représentent une clientèle plus importante pour les commerces locaux que les automobilistes. Il est néanmoins essentiel d'anticiper cette évolution en prévoyant des arceaux à vélos à proximité des commerces, encourageant ainsi les cyclistes à faire halte et augmentant ainsi le flux de clients.

Par ailleurs, des recherches démontrent que bien que les commerçants puissent percevoir une demande importante de stationnement automobile de la part de leurs clients, ces derniers expriment en réalité le besoin d'un espace piéton plus vaste. L'expérience montre que, malgré l'indignation initiale des commerçants face à la réduction de la circulation automobile, ces changements contribuent, après quelques mois, à développer leur activité économique. Ainsi, les commerçants se réjouissent souvent, à posteriori, de ces décisions, constatant une augmentation positive de leur clientèle.

En conclusion, la transition vers des modes de déplacement plus durables, tels que le vélo et la marche, non seulement s'aligne sur les impératifs environnementaux, mais va également dynamiser l'activité économique locale. Les précédents succès observés dans d'autres secteurs soulignent l'importance d'une adaptation progressive et de l'anticipation des besoins changeants de la clientèle, garantissant ainsi une prospérité à long terme pour les commerçants



Droit au vélo - ADVA

5 Rue Jules de Vicq

59800 LILLE

Tél. 03 20 86 17 25

info@droitauvelo.org

locaux (qui doivent devenir cyclistes-friendly !). Olivier Caremelle, Maire de Lomme, a donc tout le soutien de l'ADVA dans ce projet.

Quelques sources :

- [Schéma cyclable 2035 - liaisons - Plan de mobilité - MEL - 2023-2035](#)
- [Le maire de Lomme : « Ce plan Vélo+ tient déjà compte des demandes des riverains »](#) (VDN 15/02/2024)
- [Vélo + : ces Lommois qui pensent que leurs élus locaux ont perdu les pédales](#) (VDN – 15/02/24)
- [Comment le vélo peut revitaliser les villes](#) – le Monde – Oliver Razemon
- [Commerces de proximité : en finir avec le dogme du « no parking, no business »](#) - Alternatives économiques - Mathieu Chassignet
- [Le vélo, un allié pour dynamiser les villes via les commerces de proximité](#)
- [Commerces de centre-ville et de proximité et modes non motorisés](#) (Rapport ADEME n°4841)

Contact : Julien Vitse, chargé de concertation

- julien.vitse@droitauvelo.org
- 03 20 86 17 25
- 07 69 35 90 53